



Moulins, le 23 juillet 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Vigilance pollution de l'air sur le département de l'Allier

Ce mardi 23 juillet 2019, madame la préfète de l'Allier vous informe qu'un épisode de pollution atmosphérique de type « estival », lié à l'ozone, s'installe sur le département.

Entre dimanche et lundi, les concentrations en ozone ont progressé de manière significative. Ce mardi et les jours suivants, les conditions météorologiques caniculaires, avec un très fort ensoleillement et des masses d'air très stables, resteront propices à de fortes teneurs en ozone.

#### Se protéger pour limiter son exposition

*Les personnes sensibles et vulnérables devront redoubler de vigilance*

- L'été, préférez sortir le matin avant 13h, et le soir après 20h
- Limitez vos activités physiques intenses en plein air
- Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque
- Evitez de vous exposer aux produits nocifs
- Continuez d'aérer votre domicile

Consultez les recommandations sur le site de l'ARS : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/air-exterieur-et-pollution-atmospherique>

#### Agir pour limiter ses émissions

*Pour les particuliers*

- Evitez l'utilisation de barbecue à combustible solide
- Evitez les solvants organiques pour vos travaux (peintures, vernis, colles, etc.)
- En voiture, adoptez une conduite souple
- Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes
- 

*Pour les professionnels*

- Reportez certaines opérations émettrices de composés organiques volatils
- Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais
- Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques
- Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

#### **Contact presse**

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle  
Céline Bonnet 04 70 48 33 10 - Christine de Rodellec 04 70 48 30 36  
[pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00